

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**
Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N° 1/2023

OBJET :	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022				
<i>Nomenclature :</i>	5.2 Fonctionnement des Assemblées				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
7	8	8			
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	José ANTONIO				

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Florence BAILLY, Laetitia GLORIAU, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Sandrine BELIN a donné pouvoir à Monsieur Pierre GUIBLIN

Absents excusés :

Madame Sodïa PHILIPPEAU
Madame Carole BÉNARD
Madame Jeanne GAZEAU
Monsieur Jacques BOUILLARD
Madame Patricia DUCRESOT.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 1

PRESENTS A LA SÉANCE : 7

Date de convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 31 mars 2023

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale ;
Considérant la transmission du compte-rendu de la séance du 17 octobre 2022 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

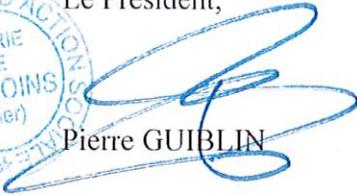
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration 17 octobre 2022 (document annexé).**

Délibération adoptée à l'unanimité.

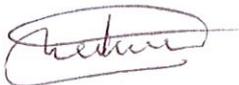
A Sancoins, le 12 avril 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,




Pierre GUIBLIN

Le secrétaire de séance,



José ANTONIO

Date de publication : 12/04/2023

Mode de publication : mise en ligne.